

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE VIGNEULLES

du 3 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2022 que la convocation avait été faite le 26.09.2022 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO Michel THOMAS, Laure BLANPIED, M-Christine HELLIN Christophe LEBLAN, David PETIT, Philippe ROSENBERGER Tony VIGNOLA, Christian CRATZ, Gilles ROUGIREL Alex NICOLAS, Catherine KETTERER, Agnès BRONNER Lysiane DEGOUTIN, Agnès THIEBAUT, Chantal NOISETTE Absents : Michel DEGOUTIN, Mathilde THIERY (proc à Ph Rosenberger)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention des conseillers absents à cette réunion

1) Intercommunalité

Le Maire expose au Conseil Municipal un projet de la CODECOM :

Dans un contexte d'incertitude et d'inflation du coût des énergies, la Communauté de Communes a engagé une réflexion sur ses équipements de chauffage et la consommation d'énergie de ses bâtiments Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, il est mené également une réflexion sur la production d'énergies renouvelables. La Codecom souhaite engager une étude sur le déploiement de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments. Le scénario retenu est celui de l'étude de valorisation de l'électricité produite par autoconsommation collective. Une ou plusieurs installations de production desservent tous les consommateurs intégrés à l'opération. Ce scénario destiné aux maîtres d'ouvrage publics est limité à un périmètre de 2km. La Codecom a retenu deux sites d'étude, sur Vigneulles en raison du nombre de bâtiments dont elle est propriétaire (7 immeubles pour 12 points de livraison) et sur Apremont. L'autoconsommation collective permet d'étendre à d'autres consommateurs la consommation et la production d'électricité, c'est pour cette raison que la Codecom a proposé aux communes d'Apremont-la-Forêt et de Vigneulles-lès-Hattoncâtel d'intégrer l'étude. Leurs bâtiments seront étudiés pour l'implantation de panneaux et à l'étude de consommation.

Le taux de subvention pour cette étude s'élève à 70 % et la CODECOM facturerait le reliquat à la Commune en fonction du nombre de compteurs, soit : Résiduel X 8/28ème

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe de lancer une étude dans ce sens
- Accepte la prise en charge de 8/28° du résiduel
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Se pose également la question sur la répartition du coût de l'investissement. Le Maire indique que l'étude doit déjà être réalisée et que ce point sera vu en fonction de la faisabilité.

2) Changement de noms + création rues

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la demande de la Poste, il est nécessaire de modifier certains noms de rues car elles sont présentes dans plus d'un village composant Vigneulles, ce qui permettra également de tout mettre à jour au niveau national (GPS...).

Il rappelle qu'il avait été décidé des changements suivants :

Billy :

La rue de l'église devient la Rue Saint Hubert
Le chemin du pâquis devient la Rue du Pâquis

Creuë :

La rue du Château devient la Rue JB Duplessy
La rue de l'église devient la Rue du Chauffour
Le chemin de Chaillon à Creuë et la Rue du Moulin bas deviennent la Rue de la Baude

Hattonchatel :

La Place de la Halle devient la Place de Haraucourt

Hattonville :

La rue de l'église devient la Rue Saint Sébastien

St Benoit :

La rue du château devient la rue de l'abbaye
La route de Verdun devient la Rue Victor Bilon

Viéville :

La Place de l'église devient la Place des Vignerons

Vigneulles

La rue de l'âtre devient la Rue Saint Rémy
Le chemin de Chanot devient le chemin des galatas
Le chemin départemental de St Dizier à Metz devient la Route de Saint Benoit

Après délibération, le Conseil Municipal :

- valide ces modifications
- décide de créer la Rue entre deux rues à Hattonchatel
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Un article sera inséré dans le prochain bulletin pour informer toute la population de cette modification.

3) Création d'un poste permanent d'adjoint administratif

Vu le code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 332-8-3 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial dans le grade des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2022.
Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois avec une période d'essai de 1 mois.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.
L'agent sera rémunéré sur la base de l'IB 382 IM 352.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

4) Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes

Considérant qu'il appartient à chaque employeur public de mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés ;

Considérant que ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ;

Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce dispositif de signalement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Meuse et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Meuse

Considérant qu'il nous appartient de délibérer pour adhérer au principe de la nouvelle mission de la médiation préalable obligatoire (MPO) et d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion de la Meuse, ci-après annexée à la présente délibération,

Considérant la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Considérant que consécutivement à la présente adhésion de principe à la mission de MPO, pour les litiges susmentionnés, les agents de la commune de Vigneulles les Hattonchâtel devront obligatoirement les soumettre au processus de la médiation préalable, avant de former un recours contentieux devant le juge administratif,

Il revient à la collectivité de conventionner avec le Centre de gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce service de médiation préalable obligatoire.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Meuse et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

5) Contrat CAF

Le Maire expose qu'un nouveau contrat a été mis en place par la CAF dans le cadre des activités jeunes (CTG – Convention Territoriale Globale) et propose au Conseil Municipal de signer cette nouvelle convention qui permettra d'obtenir un soutien financier, notamment pour des actions conjointes Commune / CODECOM dans le cadre d'un programme de soutien aux familles et de la parentalité.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

6) Tarif affouages

Le Maire expose au Conseil Municipal que vu l'inflation, il convient d'augmenter le tarif des affouages. Le tarif actuel est de 6.40 € HT le stère + TVA à 10 %. Il propose de passer à 6.82 € HT le stère + TVA à 10 % soit 7.50 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Abstention de Tony VIGNOLA

Il est également demandé au Maire que plus de contrôles soient réalisés car trop d'affouagistes vendent encore leur bois. Ce phénomène avait déjà été beaucoup réduit, mais, il reste effectivement quelques contrevenants qui ne respectent pas le règlement mis en place.

Le Conseil Municipal décide donc d'effectuer des contrôles au domicile, comme prévu au règlement, mais également sur les coupes de façon aléatoire.

Questions diverses

- Fête patronale : Le Maire regrettent le manque de participation des élus aux différentes cérémonies et demande un peu plus de mobilisation
- Saint Nicolas : L'association d'Hattonchâtel n'a pas encore communiqué la date.
- Commission sociale programmée le 17 octobre à 18 h
- Travaux voirie : La traversée de Vigneulles sera en enrobé coulé à froid (ECF) mercredi. Des modifications ont également été apportées au lotissement des chenevières, notamment au niveau des bordures et des trottoirs.
- Stationnement rue de l'âtre : Les utilisateurs de la Salle Saint Rémy ne respectent pas l'interdiction de stationner. Un rappel sera fait aux utilisateurs et une étude pour une borne amovible sera menée.
- Une réunion avec tous les conseillers pour faire le point sur le patrimoine locatif communal sera organisée en octobre ou novembre.
- Ma fameuse idée : Mme HELIN sollicite les conseillers pour voter pour le projet de la maison des arcades à Hattonchâtel
- Compost cimetière : Mme BLANPIED interroge les maires délégués sur ce projet. Ils y sont tous favorables. A étudier en priorité en extérieur de cimetière.